

UNION QUÉBÉCOISE DES MICRODISTILLERIES

Énoncé des recommandations pour la filière des spiritueux du Québec dans le cadre
des consultations prébudgétaires du Québec 2026-2027

**Assurer la pérennité de l'industrie des spiritueux québécois : une proposition
essentielle pour un avenir durable**

Présenté par l'Union québécoise des microdistilleries (UQMD)

Février 2026

MISE EN CONTEXTE

L'Union québécoise des microdistilleries (UQMD) a été créée en 2020 à la suite de la fusion entre l'Association des microdistilleries du Québec (AMDQ) et l'Association des distilleries artisanales du Québec (ADAAQ), une consolidation encouragée par le gouvernement du Québec afin de créer un interlocuteur unique pour l'ensemble de l'industrie. Cette union stratégique permet à l'UQMD de représenter les deux types de permis qui régulent l'activité de distillation au Québec. Aujourd'hui, l'UQMD rassemble plus de 50 microdistilleries réparties à travers le territoire québécois, dont les produits génèrent collectivement plus de 150 millions de dollars en ventes annuelles dans le réseau des succursales de la Société des alcools du Québec (SAQ).

Ces dernières années, le paysage des microdistilleries au Québec a connu une transformation remarquable. En très peu de temps, l'industrie a enregistré une croissance fulgurante qui a captivé tant le grand public que les médias. Cette évolution s'est accompagnée de ventes records, consolidant la position des microdistilleries québécoises. Les membres de l'UQMD ont également porté le Québec sur la scène internationale, établissant la province comme un leader mondial dans la production de spiritueux de haute qualité. Aujourd'hui, les microdistilleries québécoises enrichissent non seulement le patrimoine de consommation local, mais elles réussissent aussi à conquérir des marchés étrangers avec des produits distinctifs et novateurs.

Un moment charnière dans cette évolution a été l'autorisation, en juillet 2018, de vendre des spiritueux directement sur les lieux de fabrication. Cette avancée législative a permis aux microdistilleries de se joindre aux vignobles, cidreries et brasseries pour contribuer au dynamisme de l'agrotourisme québécois. Après de nombreuses années d'efforts, la reconnaissance de l'apport économique et culturel des microdistilleries s'est enfin matérialisée, valorisant leur rôle dans l'écosystème agroalimentaire du Québec, tout en renforçant l'attractivité touristique des régions et la mise en valeur des produits locaux.

Cependant, malgré ces succès, le cadre législatif et réglementaire entourant l'industrie demeure figé dans des pratiques héritées de l'époque de la prohibition. Ces lois, devenues obsolètes, freinent le développement des microdistilleries et limitent leur compétitivité sur les marchés locaux et internationaux. Une réforme en profondeur est essentielle pour donner à cette industrie florissante les outils nécessaires à sa croissance durable.

LES TYPES DE PERMIS

Le permis de production artisanale : Institué en vertu du projet de loi 88 et adopté en 2016, ce permis permet d'incorporer une activité de distillation pour tout producteur de boissons alcooliques qui cultive certaines matières premières. Ce permis octroie l'autorisation de produire et de commercialiser des boissons alcooliques sur le lieu de fabrication, sans dépendance ou contrainte imposée par la Société des alcools du Québec (SAQ).

Le permis de distillateur industriel : Le permis de distillateur industriel permet de s'approvisionner auprès de tiers ou encore d'externaliser les opérations. Le projet de loi 170 lie les microdistilleries à la SAQ en imposant aux producteurs de transiger avec la société d'État pour toute transaction d'alcool effectuée sur le lieu de fabrication, ainsi que les opérations de commandite et les événements promotionnels. Parallèlement, c'est la SAQ qui gère l'offre à l'échelle provinciale et fixe les montants prélevés sur les ventes réalisées à la microdistillerie.

RECONNAÎTRE LA DISTILLERIE DE PETITE TAILLE : UN RETARD STRUCTUREL DU QUÉBEC

Le Québec compte aujourd'hui environ 70 microdistilleries dont la majorité des modèles d'affaires repose sur de faibles volumes de production, une forte intégration des activités et une proximité directe avec les consommateurs. Ces entreprises jouent un rôle structurant dans le développement régional, l'agrotourisme et la diversification de l'offre agroalimentaire québécoise.

Pourtant, le cadre réglementaire québécois ne reconnaît toujours aucune catégorie de distillerie de petite taille. **Une microdistillerie qui produit 50 000 litres par année et une multinationale qui en produit autant en une demi-journée sont soumises exactement aux mêmes lois, taxes et majorations.** Cette absence de reconnaissance empêche toute adaptation des politiques publiques à la réalité des petites entreprises et constitue un frein majeur à leur développement.

Le Québec à contre-courant d'un mouvement pancanadien

Pendant que le Québec maintient un statu quo réglementaire, **la plupart des provinces canadiennes ont depuis longtemps reconnu la spécificité des distilleries de petite taille.** En Colombie-Britannique, en Ontario, en Alberta et ailleurs, les autorités ont mis en place des permis distincts pour les distilleries artisanales, avec des seuils de volume clairement définis et des règles différenciées selon le lieu de vente. Ces allègements ciblés visent explicitement à soutenir l'émergence et la pérennité de ces entreprises.

Les résultats parlent d'eux-mêmes. La Colombie-Britannique a vu son industrie des spiritueux se transformer en véritable moteur de développement local, avec des retombées économiques de plusieurs centaines de millions de dollars et un effet multiplicateur mesurable dans l'ensemble de son économie.

Ces approches permettent de concilier développement économique régional, équité concurrentielle et objectifs de revenus de l'État. Elles reconnaissent que les distilleries de petite taille ne disposent ni des volumes ni des économies d'échelle nécessaires pour absorber les mêmes charges que les grands producteurs.

Un retard qui mine la compétitivité québécoise

En refusant de se doter d'une définition formelle de la distillerie de petite taille, le Québec se prive d'un levier stratégique que ses voisins utilisent avec succès depuis des années.

Pendant que les autres provinces stimulent leur industrie et en récoltent les bénéfices économiques, nos microdistilleries évoluent dans un cadre rigide qui ignore leurs contraintes particulières.

Les conséquences sont bien tangibles. Les entrepreneurs québécois font face à un environnement d'affaires inadapté, ce qui freine les investissements et nuit à la viabilité de nos PME. Leur capacité d'innovation se trouve limitée par des règles conçues pour des joueurs d'une tout autre envergure. Et lorsque vient le temps de rivaliser avec les multinationales, ou encore les microdistilleries ontariennes ou britanno-colombiennes - qui bénéficient, elles, de conditions adaptées à leur réalité -, nos producteurs partent avec un énorme désavantage.

Alors que les distilleries québécoises doivent composer avec des coûts de production élevés et un marché fortement encadré, l'absence de reconnaissance réglementaire accentue les déséquilibres plutôt que de les corriger. **C'est un paradoxe : le Québec possède un savoir-faire reconnu, une culture entrepreneuriale dynamique et un potentiel touristique enviable, mais son cadre réglementaire travaille activement contre ses propres forces.**

L'ouverture du commerce interprovincial : une fenêtre qui se referme

Ce retard réglementaire prend une dimension encore plus préoccupante dans le contexte de la libéralisation progressive du commerce interprovincial des boissons alcooliques. Alors que les barrières commerciales entre les provinces s'assouplissent, les distilleries canadiennes auront bientôt accès à un marché pancanadien élargi.

Le problème est que les distilleries québécoises arriveront sur ce terrain de jeu avec un désavantage structurel majeur. Pendant que leurs concurrentes ontariennes, albertaines ou britanno-colombiennes ont pu croître et se consolider grâce à des cadres réglementaires adaptés, accumulant expertise, capacité de production et marges de manœuvre financière, les microdistilleries québécoises auront été maintenues dans un carcan inadapté qui limite leur développement.

Concrètement, cela signifie que lorsque les produits canadiens entreront sur le marché québécois, ils viendront d'entreprises qui ont bénéficié d'années d'allègements réglementaires et fiscaux leur permettant d'investir, d'innover et de se positionner stratégiquement. À l'inverse, les distilleries québécoises qui voudront percer les marchés des autres provinces le feront avec des coûts de structure plus élevés, des marges plus serrées et une capacité d'investissement réduite.

Dans ce nouveau contexte commercial, le statu quo québécois ne protège personne. Il affaiblit nos propres producteurs au moment même où ils auraient besoin d'être les plus compétitifs. Le Québec risque ainsi de voir son marché intérieur pénétré par des produits d'ailleurs, sans que ses propres distilleries aient les moyens de se défendre ou de conquérir de nouveaux territoires. C'est une occasion économique qui pourrait nous filer entre les doigts.

Rattraper le retard : une question de cohérence et de compétitivité

La reconnaissance officielle d'une catégorie de distillerie de petite taille permettrait au Québec de rejoindre enfin le reste du Canada et de créer les conditions gagnantes pour l'industrie. Un tel cadre offrirait des critères objectifs liés aux volumes de production, des règles adaptées aux réalités opérationnelles des petites distilleries, et un soutien concret au développement d'un tissu entrepreneurial diversifié sur l'ensemble du territoire.

Il ne s'agit pas de créer un régime d'exception ni de compromettre les revenus de l'État. Il s'agit simplement de reconnaître une réalité économique que toutes les autres provinces ont déjà intégrée — et qui génère chez elles des retombées mesurables. Le Québec a tout à gagner d'un tel rattrapage : plus d'emplois en région, plus d'attractivité touristique, plus de valeur ajoutée dans la chaîne agroalimentaire, et une industrie enfin capable de se déployer à la hauteur de son potentiel.

L'urgence d'agir n'a jamais été aussi claire. **Chaque année d'inaction creuse l'écart avec les autres provinces et réduit les chances de nos distilleries de tirer leur épingle du jeu dans un marché canadien en transformation.** Le moment de corriger ce retard est maintenant.

Nous vous invitons à diriger vos questions ou commentaires au secrétaire général de l'Union québécoise des microdistilleries, M. Vincent Lambert, à l'adresse courriel suivante : vincentlambert@conseiltaq.com.